

Compte-rendu de la séance du conseil Municipal du 24 novembre 2020

L'an deux mil vingt le 24 novembre à 20h00, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués mardi 17 novembre se sont réunis en séance avec du public en nombre limité de 6 personnes en salle polyvalente sous la présidence de Madame Carle HEULOT, Maire.

Ouverture de la séance 20h

Étaient présents : Mesdames Carole HEULOT, Muriel PÉDÉMAS, Liliane MAINGARD, Nadia BOUTIMAH, Annick MOIREAU, Ophélie DA SILVA, Sylvie LEFFRAY, Betty BOUDIER, Émilie LAIZEAU, Chantal LEROUX, Dominique DORLÉANS,

Messieurs Christian VERNET, Didier CHOUTEAU, Laurent BRÉMOND, Samuel LOISON, Guillaume SALAUD, Vincent DE CARVALHO, Dominique JODEAU, Daniel DOIZÉ, Claude GASNOT,

Absent(es) excusé(s) :

Pouvoir(s) : Madame Catherine ROBERT a donné pouvoir à Madame Carole HEULOT,
Monsieur Pascal CHAPUIS a donné pouvoir à Madame Carole HEULOT,
Monsieur Patrick BERGET a donné pouvoir à Monsieur Claude GASNOT,

Absent(e)s non excusé(e)s :

Secrétaire de séance : Madame Liliane MAINGARD, élu(e) à l'unanimité

Point n° 1 Objet : Approbation du procès-verbal du 29 septembre 2020 : Après avoir délibéré, les membres présents à la séance du Conseil Municipal du 29 septembre approuvent le procès-verbal.

Point n°2 Objet : Admission des titres en non-valeur : Après avoir délibéré, le conseil municipal émet un avis favorable à l'admission en non-valeur des titres énoncés d'un montant global de 110.43 € et autorise Madame le Maire ou son représentant à signer tout document permettant la mise en œuvre de cette délibération. Adopté à l'unanimité

Point n° 3 Objet : Approbation du règlement intérieur du conseil municipal de la commune de Ruaudin : Après avoir délibéré, le conseil municipal approuve le règlement intérieur du conseil municipal tel décrit dans le document annexé, autorise Madame le Maire ou son représentant à signer tout acte ou document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération. Adopté par 19 voix pour et 4 contre

Point n° 4 Objet : Mise à disposition de personnel : Madame le Maire sollicite la mise à disposition du Directeur Général des Services de la commune de Mulsanne, à compter du 1^{er} janvier 2021, à hauteur de 15h/semaine en moyenne, afin d'assurer la coordination générale des services pour la mise en œuvre des projets de la collectivité. Après avoir délibéré, le conseil municipal approuve la mise à disposition telle que demandée, inscrit au budget les crédits correspondants et autorise Madame le Maire, ou son représentant à signer tout acte ou tout document permettant la mise en œuvre de cette délibération. Adopté à l'unanimité

Point n°5 Objet : Rapport d'activités de Le Mans Métropole 2019 : Ce document est une rétrospective des actions et projets les plus marquants menés pendant l'année 2019, arrêté par l'organe délibérant de Le Mans Métropole. Ce rapport peut être consulté par le public aux heures d'ouverture de l'accueil de la mairie. Toute personne peut également consulter ce document sur le site internet de Le Mans Métropole. Le conseil municipal en prend acte.

Point n°6 Rapport annuel 2019 Le Mans Métropole sur le Prix et la Qualité des Services Publics de l'eau potable et de l'assainissement : Le rapport annuel de 2019 sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement a été approuvé en séance du conseil communautaire de Le Mans Métropole le 1^{er} octobre 2020. Ce rapport peut être consulté par le public aux heures d'ouverture de l'accueil de la mairie. Toute personne peut également consulter ce document sur le site internet de Le Mans Métropole. Le conseil municipal en prend acte.

Point n°7 Rapport annuel 2019 Le Mans Métropole sur le prix et la qualité du service public de prévention et de la gestion des déchets ménagers et assimilés : Le rapport annuel de 2019 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de la gestion des déchets ménagers et assimilés a été approuvé en séance du conseil communautaire de Le Mans Métropole le 1^{er} octobre 2020. Ce rapport peut être consulté par le public aux heures d'ouverture de l'accueil de la mairie. Toute personne peut également consulter ce document sur le site internet de Le Mans Métropole. Le conseil municipal en prend acte.

Point n°8 Objet : Politique sportive - Transfert des compétences « Soutien aux clubs sportifs professionnels » et « Nouveaux équipements sportifs structurants de dimension communautaire » : Le Mans Métropole a délibéré favorablement le 1^{er} octobre 2020 pour le transfert à Le Mans Métropole, de compétences pouvant contribuer fortement à l'animation, au rayonnement et à l'attractivité du territoire. Le conseil municipal après avoir délibéré autorise le transfert à Le Mans Métropole des compétences « Soutien aux clubs sportifs professionnels » et « Nouveaux équipements sportifs structurants de dimension communautaire » à compter du 1^{er} janvier 2021, selon les modalités présentées, autorise Madame le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération et à signer tout document se rapportant à cet objet. Le transfert de compétences interviendra par arrêté préfectoral modifiant les statuts de Le Mans Métropole. Adopté à l'unanimité

Point n° 9 Objet : Transfert de la compétence Service public de « Défense Extérieure Contre l'Incendie » à Le Mans Métropole : Le transfert du service public de DECI à Le Mans Métropole permettrait de mutualiser les équipements, d'harmoniser les modes de fonctionnement et de disposer d'un interlocuteur unique en matière de DECI. Aussi, il est proposé de transférer à Le Mans Métropole le service public de DECI. Par contre, le pouvoir de police correspondant reste municipal. Ce transfert signifie la prise en charge dans le budget communautaire des charges correspondantes, actuellement communales. Après avoir délibéré, le conseil municipal autorise le transfert à Le Mans Métropole du service public de « Défense Extérieure Contre l'Incendie » à compter du 1^{er} janvier 2021, selon les modalités présentées. Autorise Madame Le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération et à signer tout document se rapportant à cet objet. Le transfert de compétence interviendra par arrêté préfectoral modifiant les statuts de Le Mans Métropole. Adopté à l'unanimité

Point n° 10 Objet Informations sur les décisions prises par Madame le Maire dans le cadre de ses délégations accordées par le Conseil Municipal par délibération du 2 juin 2020 : Le conseil municipal en prend acte.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 20h45

Carole HEULOT

The image shows a blue circular official seal of the Mayor of Ruaudin, Sarthe. The seal contains the text 'MAIRIE DE RUAUDIN' at the top and '(Sarthe)' at the bottom, with a central emblem. A black ink signature is written over the seal.

Maire de Ruaudin